

Technique et ingénierie écologiques : des boussoles pour une nouvelle constitution écologique

Florence Rudolf

Insa de Strasbourg,

Amup, EA 7309

*La proposition s'appuie sur des travaux de sociologues du XIXe et du XXe siècle et plus particulièrement sur l'anthropologie symétrique et sur les travaux d'anthropologie de Philippe Descola. Elle se propose de clarifier la part des techniques à la formation d'un monde et d'identifier quelques obstacles à la formulation d'une constitution écologique.*

La communication propose de réfléchir à la part des technologies, des techniques et des ingénieries à l'écologisation de la société. Pour ce faire, il faut passer par un effort de définition. Quelle contribution les techniques apportent-elles à la société, aux projets de société d'une part et dans quelle mesure peuvent-elles porter des changements qui aillent dans le sens d'une écologisation des pratiques et de la société dans son ensemble d'autre part. Des transformations les plus mineures, marginales ou superficielles aux transformations les plus profondes, les plus générales, conséquentes et radicales, comment les techniques apportent-elles leur support à ces dernières ?

Pour ébaucher des pistes de réflexions, voire proposer des orientations pour des expérimentations possibles, il faudrait recourir aux nombreux travaux relatifs à la contribution des techniques au changement social et à son assise ou ancrage dans les pratiques et dans le paysage quotidien, d'une part et aux travaux relatifs à l'écologie et à l'écologisation de la société, d'autre part. Exprimé en ces termes, il s'agit ni plus ni moins de l'établissement d'un programme de recherche ambitieux structuré autour d'un séminaire et de rencontres régulières. Le premier volet peut être traité indépendamment du deuxième, en référence à une longue tradition en philosophie et sociologie des techniques. Le deuxième volet permet de cheminer vers une synthèse en vue de proposer quelques balises et boussoles en vue d'une constitution sociale (plus écologique).

### **La technique au « chevet » de la société, des projets de société**

Quelle partition accorder à la technique au côté du politique ? Si la politique consiste à faire exister du commun pour qu'un tiers ou « autre généralisé » susceptible d'engager le présent dans une voie plutôt qu'une autre puisse émerger et ouvrir des perspectives nouvelles par les désirs qu'il suscite, qu'est-ce que les techniques sont en mesure d'accomplir au côté des tribuns, des assemblées et des tables rondes et dialogiques ? Autant l'annoncer d'emblée, à titre d'hypothèse, leur contribution n'arrive pas à un moment ou un autre après un acte politique : l'acte technique, les actes techniques sont d'ores et déjà impliqués dans ces moments. Ils sont à l'œuvre dans les pratiques et techniques de rhétorique, de prise de parole, d'organisation des débats, etc. Les techniques sont au cœur de l'agir : il n'y a pas de faire sans le recours aux techniques et cela vaut également pour le dire qui est un faire également. En bref, les techniques sont imbriquées au faire humain et par conséquent au politique. Il n'y a pas d'amont ou d'aval. Les techniques se déploient dans ces moments dialogiques comme dans d'autres moments où il s'agit de poursuivre les actes de langage par d'autres actes. Les techniques sont au service de la formation d'une vision et de fictions tout comme elles vont se mettre au service de bien des métamorphoses afin que ne se déploient différents états et modes d'existence pour qu'un monde prenne forme. Entre l'art de dire et de susciter des émotions et de l'adhésion et les manières de faire corps, de transposer des visions en pratiques, de les relayer dans des objets, des dispositifs et des manières de faire, etc., bien des aspects de ce qu'on désigne de techniques sont en jeu. Exprimée de la sorte, la technique ne fait pas irruption à un moment donné de l'existence humaine, elle est toujours là, à l'œuvre et à l'épreuve de modes d'existence différents (Latour, 2012). À ce titre, les techniques se confondent au travail, au sens de création de compétences et d'habiletés tel que défini par Serge Moscovici dans *L'Essai sur l'histoire humaine de la nature*. **Les techniques et ingénieries accompagnent l'humanité dans sa propulsion à faire culture.**

*Document provisoire. Ce texte fera l'objet d'une publication de la Fondation de l'Ecologie Politique*

### **Prendre un cap écologique.**

C'est là que notre étude se corse en raison de ce qu'elle se doit de clarifier ce qu'il faut entendre par un cap écologique. Avant de pouvoir identifier les techniques et ingénieries qui veilleront à accompagner les passages et les traductions qui permettront de conférer des modes d'existence à une vision et à une fiction, encore faut-il être en mesure de l'esquisser.

Qu'entendre par un « cap écologique » ? À quelle figure existante est-il possible de se rapporter pour s'en éloigner, s'en distinguer, composer à partir d'elle de nouveaux possibles ? L'écologisation de la société, la modernisation écologique, le développement durable et la transition écologique... toutes ces expressions peuvent servir de prise à une constitution écologique d'un nouveau type. Certes, mais que nous apprennent ces notions sinon que le qualificatif d'écologique demeure assez énigmatique en dépit de la familiarité qu'il a gagnée dans nos vies au détour de toutes ces années.

Notre effort va donc porter sur un éclaircissement de ce qualificatif et pour cela il va emprunter plusieurs et différents détours. Nous allons débiter par énumérer tout ce qui peut nous venir à l'esprit, tout ce dont notre culture recèle comme ressources pour se faire une idée de la direction vers laquelle il faudrait regarder lorsqu'il est question d'écologisation de la société.

Prendre un cap écologique, cela débute vraisemblablement par une définition par la négative, c'est-à-dire en partant du constat que nous ne sommes pas du tout sur ce chemin et qu'en continuant de la sorte nous ne cessons de nous éloigner de ce cap plutôt que de nous en rapprocher. Selon cette proposition, pour prendre un cap écologique, il faudrait faire volte-face, mais faire volte-face ne signifie pas nécessairement revenir sur ses pas, à considérer que ce soit possible, ce dont nous doutons fortement. Faire volte-face cela peut signifier changer radicalement ou renverser un point de vue sans pour autant tout rejeter... Modifier quelque chose radicalement, certes, mais quoi plus précisément, quel point de vue, quel plan, quelle perspective ?

C'est à ce stade de la réflexion que les travaux des philosophes et des sociologues consacrés à la modernité s'avèrent très stimulants... Car ils sont nombreux à défendre la modernité, à rappeler que la modernité présente bien des atouts. Par ailleurs, elle présente l'atout de renvoyer à notre condition effective, celle dont il faut bien partir, à partir de laquelle il faut composer.

Prendre un cap écologique dans ce contexte de la modernité, ce n'est pas seulement tenir compte de la nature, comme on a pu le penser et continuer à le penser parfois, c'est tenir compte des externalités de nos choix et par conséquent aussi des formes d'exclusion sociales générées par ces derniers. Effectuer un tournant ou cap écologique revient, en bref, à s'orienter selon les principes de l'éco-développement, plutôt que du développement durable, c'est-à-dire au bénéfice d'une « communauté » ou d'un bassin de vie.

Transposées dans les termes d'un ethos, de telles préoccupations font écho aux préceptes de l'éthique dite éco-centrée. Cette dernière étant la seule à privilégier l'idée d'associations - soit d'entités résultant d'arrangements et par définition composites et hybrides -, contrairement aux autres approches, centrées sur le primat d'une espèce comme l'approche anthropocentrée ou sur le primat de la vie et par conséquent de toutes les espèces selon l'approche bio-centrée.

Selon ce détour, il s'avère que le préfixe « éco » invite à faire attention aux associations, non seulement en s'intéressant à les cultiver – et à ce titre c'est un bon antidote à l'individualisme -, mais aussi en veillant aux implications de ces associations, au type d'engagements qu'elles induisent et aux types d'externalités qu'elles occultent et négligent et qui finissent par revenir sous la forme d'effets boomerang (Beck, 1986).

Appréhendée de la sorte, la perspective d'une constitution écologique ne peut être confondue avec une constitution naturaliste, mais comme une constitution attentive aux effets pervers qu'elle engage à son insu (*Cosmopolitiques, La nature n'est plus ce qu'elle était*). Il se peut qu'une telle proposition ne heurte les esprits en ce qu'elle contrarie les évidences et les implications logiques. Selon la vulgate commune, l'écologie et la nature sont des quasi synonymes. Cette équivalence a perdu de son évidence depuis les travaux de l'anthropologie symétrique relayés par ceux de Philip Descola et vice versa.

Les travaux de Descola ont conduit à la description de quatre idéaux-types d'ontologies en référence aux formes de circulation ou aux règles de continuité qui gouvernent la distinction entre humains et non humains. L'étude des sociétés a permis de dégager quatre grands types qui s'organisent autour du totémisme, de l'animisme, de

l'analogisme et du naturalisme. Analogisme et naturalisme nous étant plus familiers que les deux autres, en raison de ce qu'ils commandent notre constitution moderne. Les deux autres n'étant pas totalement étrangers à cette dernière, mais ils demeurent très marginaux.

La conception d'une constitution écologique ne peut être envisagée indépendamment du régime ontologique auquel elle se rapporte. Prendre un cap écologique n'aura pas la même signification selon le type d'ontologie considéré. Il faudrait s'interroger par conséquent sur les exigences propres à chacun de ces régimes et aux obligations induites par chacun d'eux en préalable à la question de la part des techniques à leur établissement.

Par-delà cette précaution, c'est à l'impact des différents régimes éthiques ou ethos sur ces ontologies qu'il faudrait s'intéresser. L'ethos oriente le rapport à autrui et par conséquent l'application des techniques. En régime anthropocentrique, les techniques sont au service des humains érigés en espèce à part et privilégiée ; en régime bio-centrique, c'est la vie qui prévaut et commande les visées alors qu'en régime éco-centrique ce sont les écosystèmes qui prévalent. On a donc affaire à des référentiels qui, à l'instar des cités chez Boltanski et Thévenot, instaurent des hiérarchies et par conséquent des ordres au service desquels ces technologies seront mobilisées. À la différence que chez ces derniers, il s'agit de référentiels destinés à réguler les relations entre humains et non entre humains et non humains.

Il faudrait donc s'interroger aux conséquences, à régime égal, de ces différentes éthiques. En appliquant ce questionnement à la constitution naturaliste, on pourrait avancer que l'éthique anthropocentrique incite à une instrumentation des non humains au profit des humains. Cette déclaration de principe demeure cependant suspendue au contenu apporté au profit. De quel profit et de quels humains est-il question ? En dépit de son postulat univoque, le régime anthropocentrique peut intégrer des projets et desseins très divers politiquement. L'intérêt des humains peut-être porté de bien des manières et façons.

Par-delà cette incertitude, il n'échappera pas cependant que comparativement au régime anthropologique, les deux autres régimes éthiques fonctionneront davantage comme des facteurs limitatifs des projets et desseins humains. Les limites étant imposées respectivement par le primat de la vie et du collectif. Seul le dernier mode fait explicitement un choix en faveur de l'option associative. Il ne s'agit pas de privilégier une espèce sur d'autre ni de donner l'avantage à un principe abstrait comme la vie, mais de valoriser des formes d'associations. Or, il se trouve que le régime qui prône cette éthique est celui qui est associé au préfixe « éco », rappelant en cela que seule l'écologie comparativement aux concepts de nature, de milieu et d'environnement, met en avant le principe associatif. A ce titre la référence à l'écologie fait appel à d'autres imaginaires que les références à la nature, à l'environnement et au milieu. En conséquence les techniques, technologies et ingénieries écologiques mettent l'accent, portent leur attention sur le type d'associations qu'elles rendent possibles, favorisent et facilitent.

À noter que Descola ne résonne pas à partir des catégories anthropocentrique, bio-centrique et éco-centrique, mais à partir de la distinction prédation et réciprocité. La réciprocité fait écho à la symétrie et à la convivialité.

Sans poursuivre davantage, il apparaît qu'une constitution écologique se construit en référence à un ethos qui est celui de la réciprocité et de la précaution davantage qu'en référence à un régime ontologique. Selon cette proposition, une constitution écologique ne serait pas si novatrice par rapport aux idées et idéaux politiques classiques sinon qu'elle déborde la communauté d'humains pour y faire entrer les non humains. On perçoit mieux l'ampleur du projet.